

Monsieur,

En réponse à votre circulaire du 25 8 bre
j'ai l'honneur d'acquiescer à votre
Grandeur, en ce qui concerne la paroisse de
Soc-marie, les renseignements ci-après:

1^o Avant la révolution il existait dans la
paroisse de Glouan une chapelle dédiée
à la Ste vierge appelée Soc-marie. cette
chapelle n'avait d'autre importance que de
servir d'église paroissiale aux habitants de
cette section.

2^o Plus tard, à l'époque du concordat d'après toute
apparence, la terre de Soc-marie ayant été
érigée en commune, cette chapelle en est
devenue l'église paroissiale, et la Sainte Vierge
en est la patronne.

3^o Les registres portant que l'église actuelle
a été rebâtie en 1449, mais je n'ai trouvé
aucune inscription ni aucun vestige de
l'ancienne chapelle.

4^o Rien dans l'église, ni dans sa construction
ne mérite d'être signalé.

5^o Marie y est honorée sous le vocable
de notre Dame de l'Assommoir et la fête
patronale se célèbre le 15 août.

6^e il n'y a aucun lieu renommé de pèlerinage
dans la paroisse.

7^e Les offrandes faites à notre Dame de Lovenne
ne diffèrent ^{en rien} guère des offrandes
faites aux autres églises paroissiales du Canton.

8 Les processions de la Sainte Vierge se
font habituellement autour de l'église à l'extérieur
— pour le pardon de Plougane' la
procession y va de Locmaria, comme
aussi celle de Plougane' vient ici le jour
de l'Assomption; cet usage tient sans doute
à ce que anciennement les deux paroisses
ne formoient qu'une et aussi au rapproche-
ment des deux clochers. (2 kilomètres)

Dans ces solennités on porte les reliques et
les statues de la Sainte Vierge — les porteurs
des reliques n'ont pas de costumes particuliers
seulement par dessus leurs habits ordinaires ils
portent un surplis ou rochet. — on ne
dresse des reposoirs que pour la fête Jean.

9^e il n'y a aucun usage particulier dans
les manifestations extérieures de la piété des
fidèles.

10^e on attribue à l'intercession de Marie
aucun fait ~~particulier~~ miraculeux.
Nous n'avons ni anciennes traditions ni
légendes poétiques sur notre Dame de Lovenne.

11^e il n'y a jamais eu dans la paroisse
ni ordres religieux, ni congrégations ni
corporations sous le patronage de la Sainte
Vierge — la vénération du Rosaire est
la pratique de dévotion la plus suivie.

Les confréries instituées en son honneur
sont la confrérie du St Rosaire et celle du
Saint Carmel.

12^e — On lit en tête des registres du 1^{er} janvier
1809 ce qui suit : Cahier destiné à inscrire
par ordre les noms de ceux et celles qui se
présenteront pour être reçus dans la confrérie du
Rosaire établie depuis plusieurs siècles et de
perpetuité dans l'Eglise de Soc-maria l'ancienne
(signé le hie D) — Le Mois de Maria
est établie depuis 1848 — aujourd'hui cette
dévotion est universelle dans toutes les familles
de la paroisse.

13^e — il n'y a pas d'Ex voto — la Concorde
rappelle l'Assomption de la Ste Vierge —
les statues rappellent la Ste Vierge avec
l'enfant Jésus. — Son image n'est exposée
ni dans les champs ni sur les Calvaires.

14^e — On ne connaît ni prières inédites ni chants
manuscrits composés en l'honneur de notre Dame.

15^e — il y a au bourg une fontaine
appelée la fontaine de notre Dame de Soc-maria.
mais elle n'est l'objet d'aucune pratique
de dévotion — ~~aucun fait aucun usage de~~
et on attribue aucune vertu à ses
eaux.

V. Notre Grandeur,
M^{re} l'abbé
le très humble et très obéissant serviteur

(S)
Soc-maria played le 4th 1^{er} 1846